

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 10 octobre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 DJS 172 DDCT** Subvention (30.000 euros) au titre de la Jeunesse et de la Vie associative et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Maison des Volontaires.

**Mme Pauline VÉRON, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention et la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Maison des Volontaires ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7<sup>e</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe de convention pluriannuelle d'objectifs et ses modalités d'application.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Maison des Volontaires (146941), 64, rue Pouchet (17<sup>e</sup>).

Article 3 : Une subvention d'un montant global de 30.000 euros est attribuée à l'association Maison des Volontaires (146941), 64, rue Pouchet (17<sup>e</sup>) pour son projet « Jam'ossessions, Mobil'trip, Mobil'box » (2019\_09172 Jeunesse et 2019\_09333 DDCT).

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée :

- Sur les crédits de la Direction de la Jeunesse et des Sports :

Pour 26.000 euros à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 933, nature 933-65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

- Sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires :

Pour 4.000 euros au chapitre fonctionnel 930, nature 65748, destination 02400040, provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la vie associative, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**